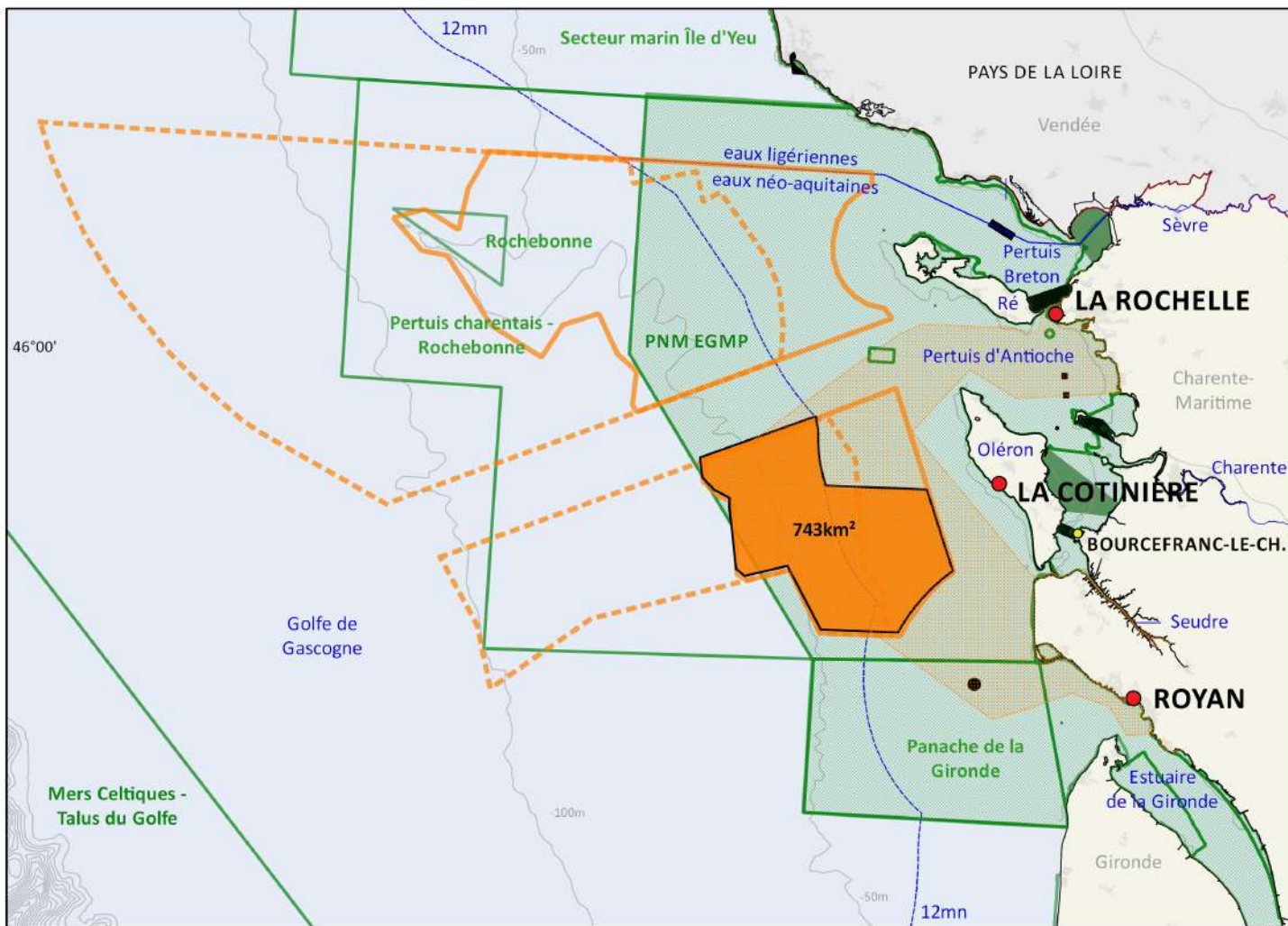


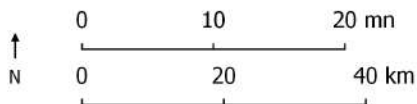
Zonages potentiels de développement de l'éolien en mer face à la Charente-Maritime et aires marines protégées : quelle place pour la pêche ?



Un espace maritime convoité...

- Limites administratives**
- Région Nouvelle-Aquitaine
- Limites des eaux territoriales françaises (12 mn)
- Géomorphologie**
- Isolignes topographiques du Golfe de Gascogne
- Zonages environnementaux**
- Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis
- Réserves Naturelles Nationales
- Sites Natura 2000 côtiers et au large
- Bases d'exploitation pour la filière pêche**
- Principaux ports de pêche
- Ports avec une halle-à-marée
- Zones d'exclusion de pêche**
- Zones interdites à la pêche
- Développement de l'éolien en mer**
- Zone de 743km² soumise à débat public en vue de l'installation d'un ou plusieurs parc(s) éolien(s) posé(s) offshore
- Autres zones de potentiel technique en vue du développement de parc(s) éolien(s) posé(s) et flottant(s) (DSF)
- Fuseaux de raccordement électrique envisagés pour le(s) projet(s) de parc(s) éolien(s) de la zone de 743km²

NE PAS UTILISER POUR LA NAVIGATION



Sources : Datagouv, IGN, SHOM, DIRM SA, CEREMA
Réalisation : équipe du CRPMEM Nouvelle-Aquitaine, décembre 2021

